



HAL
open science

Gilles-Éric Séralini ou la transgression des médiations “ traditionnelles ” du savoir ?

François Allard-Huver

► **To cite this version:**

François Allard-Huver. Gilles-Éric Séralini ou la transgression des médiations “ traditionnelles ” du savoir ?. *Revue française des sciences de l’information et de la communication*, 2020, 20, pp.[En ligne]. 10.4000/rfsic.9397 . halshs-02968953

HAL Id: halshs-02968953

<https://shs.hal.science/halshs-02968953v1>

Submitted on 16 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Revue française des sciences de l'information et de la communication

20 | 2020

Recherche scientifique et médias : enjeux et tensions

Recherche scientifique et médias : enjeux et tensions

Gilles-Éric Séralini ou la transgression des médiations « traditionnelles » du savoir ?

Gilles-Éric Séralini or the transgression of "traditional" knowledge mediations?

FRANÇOIS ALLARD-HUVER

<https://doi.org/10.4000/rfsic.9397>

Résumé

Gilles-Éric Séralini est un biologiste français connu pour ses prises de position radicales contre les OGM et les pesticides, en particulier le glyphosate. En 2012, la publication d'un de ses articles a causé une importante controverse scientifique associée à une très forte polémique médiatique : « l'Affaire Séralini ». Cet article interroge le traitement médiatique de « l'Affaire Séralini », tout comme les stratégies de publicisation et de médiatisation originales adoptées par Gilles-Éric Séralini et critiquées de nombreux chercheurs et journalistes. Au-delà d'une transgression possible des médiations traditionnelles du savoir, nous observons également les stratégies de communication sensible déployées par Monsanto pour faire retirer l'article tout comme les répercussions de l'affaire sur la figure du chercheur dans les médias et la communauté scientifique.

Gilles-Éric Séralini is a French biologist known for his radical positions against GMOs and pesticides, in particular glyphosate. In 2012, the publication of one of his articles caused a major scientific controversy associated with a very strong media controversy: "The Séralini Affair". This article questions the media treatment of the "Séralini Affair", as well as the original advertising and media strategies adopted by Gilles-Éric Séralini, criticized by numerous researchers and journalists. Beyond a possible transgression of traditional knowledge mediations, we also observe the sensitive communication strategies implemented by Monsanto to have the article *withdrawn* as well as the repercussions of the case on the figure of the researcher in the media and in the scientist community.

Texte intégral

« J'ai côtoyé trop de compromissions pour continuer à me taire ».
Gilles-Éric Séralini, *Tous cobayes !*

- 1 Le Professeur Gilles-Éric Séralini fait partie des lanceurs d'alerte français les plus connus. Biologiste à l'Université de Caen et ancien président du Conseil Scientifique du CRIIGEN – Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique – un groupe de recherche indépendant sur les OGM, il a été autrefois membre de la Commission du Génie Biomoléculaire, prédécesseur du Haut Conseil des Biotechnologies. Il est également connu pour être l'auteur de nombreux travaux sur les OGM et les pesticides, notamment le célèbre Roundup de la firme Monsanto rachetée depuis par le géant allemand Bayer. Pendant longtemps, les mises en garde fréquentes et insistantes de Gilles-Éric Séralini sur les dangers de ces produits ont fait de lui un « bon client » des médias. Le 19 septembre 2012, il publie avec son équipe du CRIIGEN un article scientifique dans la revue réputée de toxicologie *Food and Chemical Toxicology* : « Long term toxicity of a Roundup herbicide and a Roundup-tolerant genetically modified maize » (Séralini *et al.*, 2012). Résultat de l'étude « In Vivo » menée sur 200 rats pendant 3 ans, l'article soutient des liens possibles entre l'herbicide Roundup, le maïs OGM NK603 et l'apparition de tumeurs chez les rats. L'écho donné à la publication est inédit : pas loin de 465 mentions dans la presse papier et en ligne dans la première semaine avec des titres aussi bien français qu'internationaux¹. Cependant, les conditions de publications de cette étude qui s'accompagne d'un dossier exclusif dans le *Nouvel Obs* intitulé « Oui, les OGM sont des poisons » comportant des photographies saisissantes de rats de laboratoires atteints de tumeurs, d'un ouvrage témoignage de Séralini, *Tous Cobayes !* (Séralini, 2012), ainsi que d'un film du même nom par Jean-Paul Jaud² vont nourrir une intense polémique. Très rapidement on reproche à Séralini d'avoir monté un véritable « coup médiatique » pour faire parler de lui et de ses travaux.
- 2 En effet, dès sa publication, l'article de Séralini et de son équipe entraîne une controverse scientifique qui aboutira à son retrait par l'éditeur en novembre 2013 après une intense campagne de lobbying d'une partie de la communauté scientifique, discrètement activée par Monsanto. Nonobstant une critique légitime sur les protocoles méthodologiques, les choix statistiques et les résultats de l'étude, nombre de textes de la communauté scientifique s'appuient sur la médiatisation de l'article pour mettre en doute la qualité et la « scientificité » du travail du chercheur. La controverse devient alors polémique et se cristallise autour de la figure du Professeur Gilles-Éric Séralini et sur ses choix en termes de médiatisation. Plusieurs journalistes dénoncent alors leurs conditions d'accès à l'étude, notamment la question de l'embargo imposé aux journalistes et l'interdiction d'une lecture contradictoire (Huet, 2012a). Ce faisant, ils posent les bases d'une « Affaire Séralini », au même titre qu'on a pu autrefois parler d'« Affaire Sokal » (Jeanneret, 1998), au moins autant scientifique que médiatique. Cette « affaire » condamne, jusqu'à aujourd'hui, le biologiste à une sorte de « black-out ». Non seulement on ne parle plus que rarement de lui et de ses travaux, mais chacune de ses nouvelles apparitions dans un média ou par le biais d'une publication, suscite la polémique à plusieurs titres : sur son étude controversée, sur le fait de donner du crédit à celui qui n'est aux yeux de certains qu'un « militant », etc. Plus encore, Gilles-Éric Séralini est accusé par certains d'enfreindre le processus normal de circulation de la science dans la société. Il outrepasserait les médiateurs et les médiations « traditionnelles » tout comme les processus autorisés de la vulgarisation, notamment lorsqu'il cherche à communiquer et diffuser ses travaux directement dans la presse généraliste. Ainsi, l'analyse de cette « affaire » et de ses conséquences nous amène à questionner les modalités et les limites de l'intervention du chercheur en dehors des « sociétés du discours » où il est autorisé et où on l'autorise à s'exprimer sur

le savoir (Foucault, 1971). Le Professeur Gilles-Éric Séralini semble condamné à la fois par le monde journalistique et par la communauté scientifique. Perd-il alors non seulement son statut d'interlocuteur autorisé à s'exprimer dans la sphère médiatique mais également son statut de scientifique ? Quelles sont les interventions, les paroles et les postures qu'on qualifie, valorise et celles qu'on disqualifie ou condamne ? Quelles sont les stratégies adoptées et déployées par certains acteurs pour discréditer celui qui sort de la posture attribuée au chercheur et des espaces et formes d'interventions autorisées ?

- 3 Dans ce travail, nous cherchons à comprendre la stratégie d'intervention dans le débat public de Gilles-Éric Séralini, en étudiant tout particulièrement les productions qui accompagnent la publication de son étude la plus controversée, notamment son livre-essai *Tous Cobayes !*. Nous nous appuyons sur plus d'une centaine d'articles de presse directement liés à l'« Affaire Séralini » entre 2012 et 2014, sur des communiqués de presse, les comptes-rendus des débats menés à l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Techniques (OPECST) ainsi que sur près d'une quarantaine de lettres écrites à l'éditeur de la revue scientifique demandant la rétractation de l'article ou critiquant sa médiatisation. Nous mobilisons également l'ensemble des éléments observés et étudiés dans le cadre d'un travail de recherche précédent (Allard-Huver, 2015) qui à la lumière des éléments révélés en 2017 par le biais des « *Monsanto papers* » (Allard-Huver, 2017) témoignent des stratégies de communication sensible (Libaert & Allard-Huver, 2014) déployées contre le chercheur pour décrédibiliser sa parole publique et sanctionner ses interventions médiatiques. De même, nous analysons les commentaires générés par les interventions médiatiques du chercheur depuis la fin de l'affaire, en particulier l'émission *Envoyé Spécial* du 17 janvier 2019. Cette dernière a suscité une intense polémique sur le statut d'expert ou non du chercheur dans sa prise de parole médiatique et nous permet de mesurer l'impact d'une « affaire » dans le temps long. De prime abord, il est intéressant de se pencher sur le processus original de vulgarisation et de médiatisation d'un travail scientifique adopté par Gilles-Éric Séralini qui traduit une véritable posture assumée par le chercheur. En second lieu, nous nous intéressons à la condamnation du chercheur par la communauté scientifique lorsqu'elle s'appuie sur la circulation sociale et médiatique d'un texte scientifique pour remettre en cause le statut de scientifique de son auteur. Enfin, en observant la réaction des acteurs du monde médiatique et en premier lieu les journalistes scientifiques, virulents détracteurs de la stratégie de vulgarisation choisie par le biologiste de Caen, nous posons la question d'une transgression des médiations « traditionnelles » du savoir.

Une stratégie de vulgarisation et de médiatisation atypique ?

- 4 En France, dans le cas de l'« Affaire Séralini », ce n'est pas tant la publication de l'article dans la revue *Food and Chemical Toxicology* qui conduit à la polémique que la parution du dossier « Oui, les OGM sont des poisons » dans le numéro 2498 du *Nouvel Observateur* (Mallaurie, 2012). Par un hasard de calendrier éditorial, la publication du dossier précède de quelques heures la publication de l'article ce qui déclenche la polémique et conduit à une vague de réactions très importante dans les principaux médias. Le dossier de sept pages se divise en quatre parties : une présentation générale de l'étude, un entretien entre le journaliste Guillaume Mallaurie et Gilles-Éric Séralini, un extrait du livre de Gilles-Éric Séralini *Tous Cobayes !* et un extrait du livre de Corinne Lepage *La vérité sur les OGM c'est notre affaire*. L'article consacré à l'étude dramatise les conditions de réalisation de l'étude avec un champ lexical qui relève de l'enquête et du secret : « Pour les OGM, l'ère du doute s'achève. Le temps de la vérité commence » (Mallaurie, 2012 : 69). L'entretien présente les arguments et les attaques de Gilles-Éric Séralini à l'encontre des dispositifs d'évaluation et de gestion des risques et d'une partie de la communauté scientifique : « L'indépendance scientifique est un mythe [...] nous devons aussi contrer le dévoiement de la science par certains industriels, certains pseudo-experts (qui ignorent souvent tout des OGM agricoles) et

par des agences sanitaires qui travaillent sans conscience ni garde-fous » (Mallaurie, 2012 : 72). Le ton de la dénonciation adopté par Séralini fait écho au préambule de son livre et traduit son intention de montrer les dérives d'un système : « J'ai côtoyé trop de compromissions pour continuer à me taire » (Séralini, 2012 : 15). Le dossier est accompagné d'un certain nombre de photographies de rats aux tumeurs protubérantes qui circuleront dans les médias et choqueront une partie de l'opinion (Hertel, 2012). Bien plus saisissantes qu'un argument statistique (Desrosières, 2000) et tel un *punctum* qui « meurtrit » (Barthes, 1980), ces images contribueront à une mise en visibilité du risque sans euphémisation, ce qui traduit également un véritable choix sémio-politique du chercheur pour marquer les esprits et investir le débat public.

5 En parallèle de la publicisation de l'étude « In Vivo » dans le *Nouvel Obs* et dans la revue *Food & Chemical Toxicology*, le livre *Tous Cobayes !* est un élément central dans la stratégie de vulgarisation et de médiatisation de Séralini. Au-delà d'une volonté de « raconter » une étude scientifique, le biologiste cherche à montrer les faiblesses de l'expertise scientifique et de la toxicologie moderne face aux pesticides. De plus, il y expose son parcours, ses convictions et les « collusions » qu'il a pu observer entre des intérêts privés et des scientifiques, mais également les craintes qu'il a qu'on essaye de le faire taire ou de mettre à l'index ses travaux à l'instar de ceux du chercheur hongrois Árpád Pusztai (Maring, 2011). Ainsi, l'ouvrage permet au biologiste d'affirmer sa posture de chercheur dans la sphère publique et de justifier la nécessité d'intervenir dans le débat public en faisant le récit d'un combat pour faire « éclater la vérité » : « Lorsqu'on voit un enfant se noyer, on plonge. Lorsqu'on lit sa vie à son dernier soir, on préfère naturellement s'endormir en ayant dit la vérité et riche d'amis sincères. C'est ce sentiment tout simple qui m'a animé » (Séralini, 2012 : 18). Nous avons analysé les termes qui reviennent le plus souvent dans le texte afin de comprendre quels sont les discours qui structurent cet essai³ : si le champ lexical de la transparence est extrêmement présent dans le texte, associé à l'« expertise », à l'« indépendance » la question de l'aspect aléthurgique de l'entreprise de Séralini est également soulignée par l'emploi de certains termes comme « vérité » (13 fois), « vrai » (7 fois) et « lumière » (4 fois) opposés au « mensonge » (6 fois), au « faux » (4 fois) et à l'opacité (5 fois). Ces points soulignent la profonde conviction idéologique qui se dégage de ce texte. Plus encore, le livre adopte des stratégies rhétoriques classiques comme la présentation négative de l'autre par opposition à la présentation positive de soi : les uns, « industriels » et « lobbys » (mentionnés pas moins de 145 fois dans le texte de Séralini) incarnent le camp de l'opacité alors que les autres, Séralini et son équipe, cherchent à « mettre en lumière » la vérité des faits sur les OGM et les pesticides. Les travaux de Baudouin Jurdant ont montré l'importance et le caractère critique de ce travail de vulgarisation assumé par le chercheur lui-même pour la construction du discours scientifique, la publicisation des travaux de recherche et leur considération par l'opinion (Jurdant, 2009). Ici, la force de cet essai réside dans les choix scientifiques, axiologiques, idéologiques endossés par Séralini et qu'il juge nécessaires pour faire triompher la vérité mais qui l'exposent et font de lui l'objet de « l'affaire ».

6 Ainsi, dans cet essai Gilles-Éric Séralini se met dans la posture classique du lanceur d'alerte qui n'ayant pas réussi à alerter en interne trouve d'autres moyens pour se faire entendre, s'adresse directement aux médias : « brisant ainsi routine et parfois omerta, et bravant des représailles d'autant plus violentes qu'ils doivent désormais assumer ce qui peut être perçu comme un délit d'initié, dénoncer de l'intérieur » (Pascual-Espuny, 2014 : 118). En évoquant à plusieurs occasions dans l'ouvrage le cas du chercheur Ignacio Chapela ou « l'Affaire Pusztai », Séralini redoute de subir le même sort : « désavoué par sa hiérarchie et discrédité sans fondement par certains de ses pairs » (Séralini, 2012 : 158-159). Plus encore, en déplaçant sur le terrain de l'éthique la justification de son travail de vulgarisation scientifique, Séralini convoque un questionnement ancien sur le rôle et la responsabilité des « savants » au sein de la sphère publique. On retrouve ici une distinction ancienne entre usage « privé » et « public » de la raison par les savants formulée par Kant en réponse à la question *Qu'est-ce que les Lumières ?* (Kant, 1784). D'un côté, l'individu doit faire l'exercice « privé » de la raison lorsqu'il exerce une charge qui lui a été confiée. Comme le rappelle Philippe Roqueplo, un sachant, en tant qu'expert, n'est pas toujours dépositaire de sa

raison propre, mais doit défendre la posture que lui confie l'institution (Roqueplo, 1997). Sa raison et sa parole ne sont pas libres mais au service de l'institution. De l'autre côté, l'individu qui par ses écrits fait un usage « public » de la raison et : « s'adresse au public proprement dit, c'est-à-dire au monde [...] jouit par suite, dans l'usage public de sa raison, d'une liberté illimitée de se servir de sa propre raison et de parler en son propre nom » (Kant, 1784, Trad. auteur). Dès lors, l'injonction à la transparence et à la vérité formulée par Séralini dans son livre se justifie par l'usage de la *raison publique*. Cette exigence est un impératif catégorique auquel les chercheurs ne peuvent pas ne pas se soumettre, au nom de leur liberté propre et de leur devoir envers l'humanité. Dans son livre et dans son entretien, cet impératif semble alors justifier la virulence de la dénonciation que fait Séralini de ceux qui ne font qu'un usage *privé* de leur raison comme les experts ou les scientifiques qui travaillent pour l'industrie. Cette posture rappelle amèrement que le champ scientifique est un espace de luttes comme les autres et dont l'indépendance et l'autonomie doivent être défendues face aux menaces externes (Bourdieu, 1997). Plus encore, en se réclamant défenseur d'une science ouverte – illustrée par la publicisation particulière de son étude – Séralini fustige aussi : « l'establishment scientifique [...] intimant à ses contradicteurs le silence au nom d'une vérité de principe » (Séralini, 2012 : 133). Le biologiste prend alors un risque, corollaire à « l'engagement du chercheur à diffuser librement ses savoirs » (Boukacem-Zeghmouri & Dillaerts, 2018 : 3) et suscite de vives réactions chez ses « collègues ».

Une condamnation par la communauté scientifique encouragée par Monsanto

7 Ainsi, ce qui aurait pu commencer comme une controverse scientifique faisant partie de la « science normale » (Kuhn, 2008) a rapidement pris la tournure d'une crise autour d'une étude et de sa médiatisation. La réponse de la communauté scientifique à la publication de l'étude de Séralini va se faire essentiellement au travers de trois différents espaces du discours : une réponse dans les lieux « traditionnels » de la parole scientifique comme les revues scientifiques ou les colloques, une réponse par voie de presse qui acte la médiatisation de la controverse et enfin une réponse dans des « arènes » notamment politiques qui installent la polémique et ses « tiers » (Lemieux, 2007). Cette polytopie des espaces de circulation de la parole scientifique lors de la controverse encourage la création de textes et méta-textes qui se répondent et questionnent la posture, ou l'imposture pour certains, de Séralini dans sa prise de parole médiatique et plus encore scientifique (Jeanneret, 1998 & 2010). Les révélations des *Monsanto papers* nous ont permis de constater qu'au-delà d'une présence très discrète dans les médias à l'occasion de l'affaire, l'entreprise avait activement mobilisé ses réseaux et en premier lieu l'éditeur scientifique de la revue pour encourager le retrait de l'article de Séralini. Trois corpus nous ont intéressés ici : les lettres envoyées à Wallace Hayes, éditeur de la revue *Food and Chemical Toxicology*, des interventions de chercheurs dans la presse ou au travers de communiqués, et les documents des *Monsanto papers*, en particulier les correspondances entre les chercheurs de l'entreprise et la revue. Il est intéressant de constater que chacun de ces « méta-textes » de l'affaire commente, dénonce ou dramatise la prise de parole de Séralini dans les médias, comme s'il revenait à la communauté scientifique la responsabilité d'autoriser ou de condamner la prise de parole d'un des siens.

8 En premier lieu, les lettres à l'éditeur sont précieuses pour comprendre le développement de la controverse scientifique tout comme sa polarisation et son versant agonistique. En effet, sur les dix-huit lettres publiées, dans le numéro 53 de *Food and Chemical Toxicology* en mars 2013⁴, une seule prend la défense de la publication et dix-sept présentent un avis contre. Outre des remarques sur le plan scientifique, elles amorcent pour la plupart une critique d'ordre communicationnel sur le processus de circulation de l'étude dans les médias. Certains reprochent que : « La couverture médiatique initiale déséquilibrée porte atteinte à un outil important pour la sécurité alimentaire mondiale » (Souza & Macedo Oda, 2013, Trad. Auteur). D'autres

commentateurs vont jusqu'à supposer que Séralini cherche plus la renommée personnelle que la diffusion d'un travail de qualité : « la façon particulière dont les auteurs ont géré la communication sur l'étude et sa diffusion : une stratégie très inhabituelle pour les chercheurs, plus centrée sur son impact sur les médias que sur la science derrière leurs résultats » (Tribe, 2013 : 468, Trad. Auteur). Ainsi, une partie des commentateurs disqualifie la parole de Séralini lorsqu'il choisit une stratégie de vulgarisation et de circulation dans les médias généralistes parallèle (et non pas ultérieure) à la publication dans une revue scientifique. Le communiqué de six Académies (Académies nationales d'Agriculture, de Médecine, de Pharmacie, des Sciences, des Technologies, et Vétérinaire) mélange également une critique d'ordre scientifique, médiatique et un questionnement sur les processus de vulgarisation du savoir. La critique se fait sur un ton particulièrement incisif, voire agressif, pour dénoncer le « coup » médiatique : « Une mobilisation des médias intelligemment orchestrée des résultats de recherche qui n'offrent pas des conclusions valables » (Académies, 2012). Plus encore, le texte remet en cause le principe même que des chercheurs aient pu mettre en place : « une opération de communication [...] motivée plus par des considérations idéologiques que par la qualité ou la pertinence des données obtenues ». Bien que ne remettant pas en cause le droit des chercheurs à communiquer, le texte pose la question des motivations qui devraient présider à toute action de publicisation et de vulgarisation du chercheur, déplaçant l'axiologie de la controverse sur le plan de l'éthique. On ne reproche plus à Séralini d'avoir communiqué mais d'avoir mal communiqué, avec de mauvaises intentions et plus encore, en transgressant une « éthique » implicite de l'intervention du chercheur dans l'espace public. Ce faisant, il n'aurait pas respecté un certain « encadrement » permettant d' « Assurer la circulation des connaissances de manière considérée comme conforme aux exigences épistémologiques de ces disciplines et à celles du débat scientifique » (Beacco, 2000 : 2). De plus, les questionnements qu'il pose dans son ouvrage sur l'éthique et l'indépendance du chercheur sont perçus comme des « principes hétéronomes » par rapport à des questions purement « scientifiques » liées aux pesticides et aux OGM ; elles achèvent de le disqualifier aux yeux de ceux qui réfutent toute construction sociale de la science (Kuntz, 2019 : 32-33).

9 Lors de précédents travaux consacrés à l'« Affaire Séralini » en 2015, nous avons été surpris du silence relatif de Monsanto concernant cette affaire qui la concernait au premier titre : seuls deux communiqués de presse et une lettre envoyée à l'éditeur. Nous avons cependant déterminé que nombre des lettres envoyées à l'éditeur avaient été produites par des chercheurs ayant des liens avec la firme de Saint-Louis (Allard-Huver, 2015). Nous intégrons ici l'analyse inédite d'un corpus nouveau, les fameux « *Monsanto papers* »⁵, composé de plus d'une centaine de documents confidentiels (emails, notes, rapports) issus des procédures lancées à l'encontre de Monsanto lors de procès aux États-Unis par le cabinet Baum Hedlund Aristei & Goldman (Foucart & Horel, 2017). Ce travail donne un éclairage nouveau sur la condamnation de Gilles-Éric Séralini par une partie de la communauté scientifique mais explicite de manière originale la réaction d'un industriel face à un détracteur scientifique qui s'exprime dans la sphère publique. En premier lieu, on découvre que Wallace Hayes, l'éditeur de la revue *Food & Chemical Toxicology*, est en situation de conflit d'intérêts car consultant pour Monsanto à l'époque de la publication (Monsanto documents, 2017d)⁶. Ce dernier demande à Monsanto d'encourager les chercheurs à lui envoyer des lettres afin d'accroître la pression sur la revue pour faire retirer l'étude. Sans ces lettres, il aurait « les mains liées » et ne pourrait agir dans l'intérêt de l'entreprise (Monsanto documents, 2017a). Plus encore, la firme souhaite s'appuyer sur son « réseau scientifique » pour faire pression sur l'éditeur et le menace de nuire à la réputation de la revue si l'étude de Séralini n'est pas retirée. Cette intervention est justifiée par l'idée que le travail de Séralini et sa médiatisation nuiraient à la perception des OGM dans l'opinion : « La publication savamment orchestrée du document a déjà eu de profondes répercussions [...] Les photographies très graphiques de rats atteints de tumeurs grotesques ne seront pas facilement effacées de la psyché publique » (Monsanto documents, 2017c, Trad. Auteur). Plus encore, c'est la mise en danger de la crédibilité de la science en général qui justifie les pressions pour le retrait de l'étude : « la caricature de science que fait Seralini

pourrait avoir un impact profondément négatif sur la revue, sur les perceptions du processus d'examen par les pairs et sur la science en général » (Monsanto documents, 2017c, Trad. Auteur).

10 Au-delà des pressions, des conflits d'intérêts manifestes et des tentatives d'ingérences dans le processus scientifique « en double aveugle », ces documents nous permettent de comprendre la stratégie clairement agonistique de Monsanto face à un chercheur qui s'exprime publiquement contre elle. Ainsi, on relève tout autant un registre péjoratif pour qualifier les travaux de Séralini que la volonté d'ôter à ses travaux une valeur scientifique pour les réduire à la simple expression d'un opposant. On parle ainsi de « science poubelle » – *junk science paper* – (Monsanto documents, 2017e), d'un travail fait par un « anti-OGM » ou un « anti-pesticide » (Monsanto documents, 2017f). Pire Séralini ne serait qu'un « activiste anti-biotech de longue date » (Monsanto documents, 2019, Trad. Auteur) contre lequel il faudrait renforcer un réseau « d'experts et de pairs » à même de : « consolider des stratégies pour répondre aux publications des activistes » (Monsanto documents, 2017b, Trad. Auteur). Plus encore, l'intervention des chercheurs dans les médias et dans l'espace public ne peut avoir que pour objectif de servir : « à exécuter les stratégies de Monsanto » (Monsanto documents, 2017b, Trad. Auteur). Cette polarisation accrue des oppositions, propre aux controverses scientifiques modernes traduit bien un affrontement entre communautés idéologiques (Van Dijk, 2006) tout comme l'idée que les scientifiques sont autant de relais d'opinion dans des affrontements idéologiques. Dans un ouvrage à charge, *L'affaire Séralini, l'impasse d'une science militante* édité par le think-tank libéral Fondapol, le biotechnologiste Marcel Kuntz n'hésite pas à dénoncer la stratégie de communication des chercheurs « anti-OGM » et tous ceux qui dans les milieux scientifiques soutiendraient une science « militante », fruit selon lui de « l'idéologie postmoderne » qui : « valorise le relativisme et le politiquement correct, et favorise le communautarisme » (Kuntz, 2019 : 34). Cependant, sous prétexte de défendre l'autonomie du champ face aux injonctions médiatiques et de l'opinion, une « *sound science* » qui « rétablit les faits » (Kuntz, 2019 : 32), ce commentateur ne semble pas avoir conscience de participer de plein gré à un « acte de tyrannie » (Bourdieu, 1997 : 25) d'un acteur industriel externe au champ scientifique dont la stratégie est la mise sous tutelle du savoir et la défense des seuls chercheurs « amis » de la firme. Nonobstant cette condamnation du champ scientifique, l'attitude des médias face aux interventions de Gilles-Éric Séralini mérite une attention particulière.

Une transgression des médiations « traditionnelles » ?

11 En effet, dans l'« Affaire Séralini » c'est la circulation d'un texte scientifique dans les médias en dehors des médiations traditionnelles qui va susciter la réaction la plus importante. Cette critique à l'égard de Gilles-Éric Séralini et du *Nouvel Obs* émane des journalistes eux-mêmes et présente un véritable modèle en négatif des pratiques de médiation scientifique. Elle distingue d'un côté *ce qui devrait se faire* – c'est-à-dire une sorte de processus normé et normal de la médiation et de la vulgarisation scientifique – et de l'autre *ce que Séralini a fait* et qui sort des pratiques acceptées et acceptables de la médiation selon certains. Sylvestre Huet, journaliste scientifique à *Libération* et alors Président de l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information (AJSPI), est très sévère avec la médiatisation de l'étude : « [Séralini] a dealé avec un seul journal. Un deal mortifère pour les impératifs déontologiques journalistiques, puisqu'il passe par une exigence : pas de contre-expertise, article scientifique confidentiel, pas de critiques » (Huet, 2012b). L'embargo et le secret qui entourent la publication la rendent suspicieuse et les journalistes, critiqués par certains pour avoir donné écho à de la mauvaise science, se doivent de défendre leur métier. Lors de nos entretiens, Guillaume Mallaurie du *Nouvel Obs* justifiait pour sa part le secret entourant la publication par la crainte de Séralini de voir ses travaux disqualifiés comme ceux Pustzai qui avait fait l'erreur de parler des résultats de ses travaux à la télévision avant

même leur publication. On retrouve une opposition classique entre, d'un côté, la presse généraliste avide de scoops et, de l'autre, les tenants d'une pratique journalistique qui respecte les : « bonnes pratiques résultantes de concertations entre le monde scientifique et celui des journalistes spécialisés en science » (Cornu, 2009 : 87). La diffusion d'un texte scientifique doit aussi répondre à des critères discursifs propres au journalisme scientifique qui reprendrait, sous certains aspects, des exigences proches de la science. Pour les journalistes scientifiques, en choisissant un magazine généraliste et une : « forme ordinaire de diffusion concernant le grand public [...] qui se [fonde] sur les attentes discursives des lecteurs » (Beacco, 2000 : 5), Séralini semble contrevenir non seulement à une « norme » du processus de transmission et de médiation de l'information scientifique au sein de la société mais également à la vision que les journalistes scientifiques se font de leur métier. Ainsi, lors de l'audition à l'OPECST organisé autour de l'« Affaire Séralini », on le député Jean-Yves Le Déaut cherche à distinguer un : « auparavant [où] la science s'inscrivait dans un temps long et les scientifiques ne communiquaient pas immédiatement sur leurs résultats » et un : « aujourd'hui, [où] science et communication sont imbriquées » (OPECST, 2013 : 47). Il est intéressant de constater que pour remettre en cause une partie du modèle statistique de l'étude, pierre d'achoppement d'une partie des critiques de la communauté scientifique, l'OPECST demande au très médiatique mathématicien Cédric Villani de témoigner quand bien même il n'est pas spécialiste de ces sujets. Plus encore, on entrevoit à l'OPECST une critique des « nouvelles » formes de diffusions du savoir dans un environnement médiatique changeant rapidement où le rôle, le statut et la fonction des journalistes sont remis en question. Plus encore, lorsque Jean-Yves Le Déaut demande aux journalistes si de nouvelles « règles » sont nécessaires, il traduit une volonté normative dans la diffusion du savoir et les formes d'interventions du chercheur dans l'espace public. Michel Alberganti, journaliste scientifique, chroniqueur à *France Culture*, précise que : « [ces règles] ne sont pas des règles qui sont spécifiques au traitement de la science par le journalisme. Ce sont les règles du journalisme en général : la vérification des sources, le croisement des informations et la multiplicité des avis quand un sujet fait débat » (OPECST, 2013 : 47). Les journalistes convoqués tiennent ainsi à préciser ce qui relève de la « normalité » d'un processus médiatique : des médiations scientifiques successives dont le journalisme est responsable, pas les chercheurs.

- 12 La médiatisation de l'étude Séralini *et al.* Semble cristalliser les différences dans les différents processus de vulgarisation scientifique, de médiatisation et de circulation d'une étude avec en filigrane la question de la normalité. Dans un processus « normal », le passage de l'« étude » au « journal » fait écho aux « standards » de l'évaluation des textes scientifiques tels que publicisés par les revues scientifiques (Latour, 1991 & 2005). La vulgarisation de l'article scientifique débute par une publication dans une revue spécialisée où le « journaliste-vulgarisateur », souvent aidé du chercheur, doit faire un premier travail de vulgarisation scientifique en construisant ou réutilisant les séries super-ordonnées existantes sur le domaine (Jacobi, 1990). Puis vient le passage au texte journalistique à destination du grand public où le travail de vulgarisation s'accompagne d'une remise en forme sous l'angle de la « popularisation » (Jacobi, 1999). Ainsi, s'il arrive qu'un journal de la presse quotidienne nationale se fasse l'écho de la publication d'un article scientifique, il appartient aux journalistes scientifiques d'en faire la lecture et le travail premier de vulgarisation, et ce, le plus souvent après qu'il y ait eu un débat entre scientifiques – entre pairs notamment par revues interposées – et que ce dont la presse se fasse l'écho soit les résultats de ce débat. *A contrario*, les processus de vulgarisation, circulation et popularisation adoptés par Séralini et le *Nouvel Obs*, semblent contrevenir à la « normalité » revendiquée, affirmée et prônée par le cadre déontologique parfois flou du journalisme scientifique (Grévisse, 2010). Séralini et son équipe du CRIIGEN, en lien avec les journalistes du *Nouvel Obs*, prennent ainsi en charge le travail de vulgarisation scientifique, doublé par la production d'un livre et d'un film qui contribuent à la médiatisation initiale de l'étude et à sa diffusion. Dès lors, parce qu'il s'est substitué à la chaîne des scripteurs et qu'il a « usurpé » le rôle du « journaliste-vulgarisateur », le soupçon se retourne cette fois-ci contre le scientifique lanceur d'alerte qui profiterait de ce statut pour faire circuler de la

« *junk science* », certains journalistes avançant même l'idée qu'il s'agit d'une « fraude scientifique où la méthodologie sert à conforter des résultats écrits d'avance » (Jaillette, 2012 : 51). La vie « normale » de la science, voilà l'enjeu qu'a révélé et bouleversé la médiatisation de l'étude, s'inscrivant dans un contexte de « science en crise » (Kuhn, 2008) mais aussi dans un débat communicationnel ancien sur la vulgarisation scientifique en général : « contribue-t-elle effectivement au développement de la culture scientifique et technique d'un large public ? » (Jacobi, 2002 : 123). Le débat que soulèvent les « transgressions » de Séralini se poursuit jusqu'à aujourd'hui et peut être illustré par le traitement accordé à ce dernier lors de son intervention dans l'émission *d'Envoyé Spécial* du 17 janvier 2019.

13 En effet, l'émission intitulée « Glyphosate, comment s'en sortir » présentée par Elise Lucet, (*Envoyé Spécial*, 2019a) provoque une forte polémique autour des choix éditoriaux du magazine d'investigation tout comme des chiffres et des données avancés, allant jusqu'à une plainte devant le CSA (CSA, 2019). Nous nous intéressons uniquement ici à l'intervention de Gilles-Éric Séralini et aux réactions qu'elle suscite. Ce dernier revient sur ses travaux, les liens entre Wallace Hayes et Monsanto, mais aussi le désaveu par la communauté scientifique qu'il a subi. Cependant, cette courte intervention provoque de nombreuses réactions dans la presse, dans certains blogs spécialisés mais également sur les réseaux sociaux⁸. On reproche à l'émission d'avoir offert une : « tribune à un scientifique unanimement discrédité » qui peut ainsi « vendre de la peur » (Pahpy, 2019). Plus encore, on qualifie Gilles-Éric Séralini de « fraudeur » ou de manipulateur ce qui entraîne une plainte pour diffamation de sa part à l'encontre de trois journalistes. Si la plupart des sources relayent ainsi les critiques concernant l'étude, nombreuses sont celles qui reviennent également sur le traitement médiatique de la publication de 2012. On parle ainsi d'une : « étrange campagne de communication » (Lesage, 2019) ou bien encore de : « l'interview d'un certain Seralini, (trop ?) célèbre pour son coup d'état scientifique après une étude sur les OGM » (Gavard, 2019). L'émission se défendra sur son site d'avoir « présenté le Pr Séralini comme un lanceur d'alerte et une caution scientifique » (*Envoyé Spécial*, 2019b) et, tout en prenant ses distances avec les résultats de son étude, justifie sa présence dans le cadre d'une « information » autour de la stratégie de déstabilisation lancée à son encontre par Monsanto : « Ne pas évoquer son histoire dans une enquête sur les "Monsanto papers" aurait été une erreur éditoriale » (*Envoyé Spécial*, 2019b). L'intensité de la polémique médiatique qui suit cette simple apparition reproduit celle observée lors de la publication initiale de l'étude et traduit la profondeur des antagonismes et la polarisation des acteurs. Non seulement les affrontements se font par médias interposés et mobilisent les réseaux (et les réseaux sociaux), mais le chercheur répond à son tour en convoquant un « nouveau » tiers dans le débat – la justice – pour se défendre contre celles et ceux qui portent atteinte à sa réputation de chercheur. Une stratégie dont il est coutumier envers d'autres chercheurs mais qu'il n'avait employé, jusqu'alors, qu'une fois en 2012 contre un journaliste de *Marianne* (Ferret, 2015). C'est à son tour au chercheur de défendre son droit à l'intervention médiatique et sa réputation en critiquant les acteurs médiatiques. Ce faisant, on découvre dans l'Affaire Séralini et ses suites, l'enjeu de la médiatisation de la science et de ses « transgressions » tout comme un questionnement plus complexe sur les médiateurs du savoir, leur rôle et leurs limites.

Conclusion : Gilles-Éric Séralini : chercheur, « militant » ou parrhesiaste ?

14 On l'a vu, la stratégie de mise en visibilité choisie par Séralini dénote non seulement d'une mise à distance des flux traditionnels de la vulgarisation scientifique mais également d'une conviction forte du chercheur que ces processus classiques ne répondent pas aux enjeux et à l'urgence du message qu'il souhaite délivrer. L'« Affaire Séralini » et ses suites, illustre pleinement les tensions au cœur d'un processus de « redéfinition de la sphère de la communication scientifique » (Boukacem-Zeghmouri &

Dillaerts, 2018 : 2), processus que certains chercheurs réfutent. En choisissant la transgression pour défendre un discours d’alerte, Séralini adopte-t-il alors la posture du *parrhesiaste*, celui qui a le courage de dire la vérité, de dévoiler sa pensée sans la masquer et qui par-là risque l’ostracisation ? En effet, en choisissant un livre – forme classique de l’usage de la raison publique – le chercheur de Caen affirme à plusieurs occasions sa volonté de tout dire, de ne rien cacher ce qui rejoint étymologiquement la marque symbolique du risque qui pèse sur l’énonciateur devenu *parrhesiaste*, car *parr* vient de *pan* « tout ». La *parrhesia* est une prise de risque où l’on se doit de négocier le droit de dire la vérité, croire en cette vérité et se présenter honnêtement lorsqu’on parle. Séralini incarne, lui, la figure du *parrhesiaste* mais il échoue à négocier les conditions de son engagement et de sa présence médiatique, ce qui conduira à l’« Affaire Séralini ».

15 Plus encore, le refus de Séralini des « sociétés du discours » (Foucault, 1971) et des processus habituels de la circulation du savoir dans la société, est en soi un questionnement éthique sur la place et le rôle des chercheurs dans « la Cité ». Cette réflexion s’appuie cependant sur un engagement « *intra-muros* » (Breton, 2003) et sur la nécessité, selon lui, de remettre en question les limites du savoir dans sa discipline. Néanmoins, par son intervention et son investissement dans le collectif des « anti-OGM » et « anti-pesticides » sur lequel il laisse parfois planer le doute, (Fleury & Walter, 2003), Séralini interroge les limites de la « neutralité » et de l’engagement du chercheur. Néanmoins, si sa stratégie de médiatisation s’avère à de nombreux égards maladroite, elle fait rejaillir les jeux de pouvoir entre les acteurs de la sphère publique, qu’ils soient industriels, institutionnels ou scientifiques et témoigne d’un champ scientifique qui ne peut être indépendant des autres champs, des autres « tiers » qu’il convoque ou qu’il provoque lorsqu’il s’exprime et intervient dans le débat public.

Bibliographie

Académie des sciences, Avis des Académies nationales d’Agriculture, de Médecine, de Pharmacie, des Sciences, des Technologies, et Vétérinaire sur la publication récente de G.E. Séralini et al. sur la toxicité d’un OGM, 2012, [En ligne] <<https://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/avis1012.pdf>> (Page consultée le 20 avril 2020)

ALLARD-HUVER, François, « Glyphosate : la guerre du faux a bien eu lieu », *The Conversation France*, 2017

ALLARD-HUVER, François, La question de la “transparence” dans l’évaluation du risque : l’« Affaire Séralini », Thèse de doctorat, 2015

BARTHES, Roland, *La chambre claire : note sur la photographie*, Paris, Gallimard, 1980, pp. 47-49

BEACCO, Jean-Claude, « Écritures de la science dans les médias », *Les Carnets du Cediscor*, 6, 2000

DOI : 10.4000/cediscor.319

BRETON, Philippe, « L’engagement est un risque », *Questions de communication*, 4, 2003

DOI : 10.4000/questionsdecommunication.5562

BOLTANSKI, Luc, CHIAPELLO Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, 980 p.

BOUKACEM-ZEGHMOURI, C., DILLAERTS H., « Information scientifique et diffusion des savoirs : entre fragmentations et intermédiaires », *Revue française des sciences de l’information et de la communication*, 15, 2018

BOURDIEU, P., *Les usages sociaux de la science. Pour une sociologie clinique du champ scientifique*. Éditions Quæ, « Sciences en questions », 1997, 80 p.

CSA, « Émission “Envoyé spécial” du 17 janvier 2019 consacrée au glyphosate : réponse aux plaignants », *Conseil Supérieur de l’Audiovisuel*, 01 juillet 2019, 2019, [En ligne] <<https://www.csa.fr/Arbitrer/Espace-juridique/Les-textes-reglementaires-du-CSA/Les-decisions-du-CSA/Emission-Envoye-special-du-17-janvier-2019-consacree-au-glyphosate-reponse-aux-plaignants>> (Page consultée le 20 avril 2020)

CORNU D. , *Journalisme et vérité : L’éthique de l’information au défi du changement médiatique*, Genève, Labor & Fides, 2009, 486 p.

DESROSIERES A., *La Politique des grands nombres : Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte, 2000, 462 p.

Envoyé Spécial, « Glyphosate : comment s’en sortir ? », *France Télévisions*, 17 janvier 2019, 2019a, [En ligne] <<https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye->

special/envoye-special-du-jeudi-17-janvier-2019_3144373.html> (Page consultée le 20 avril 2020)

Envoyé Spécial, « “Envoyé spécial” sur le glyphosate : nos réponses aux intox qui circulent sur les réseaux sociaux », *France Télévisions*, 22 janvier 2019, 2019b, [En ligne] <https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/pesticides/glyphosate/envoye-special-sur-le-glyphosate-nos-reponses-aux-intox-qui-circulent-sur-les-reseaux-sociaux_3155751.html> (Page consultée le 20 avril 2020)

FERRET, E., « Le professeur Gilles-Éric Séralini remporte le procès en diffamation face à Marianne », *France 3 Normandie*, 27/11/2015, 2015, [En ligne] <<https://france3-regions.francetvinfo.fr/normandie/le-professeur-Gilles-Éric-seralini-remporte-le-proces-en-diffamation-face-marianne-864671.html>> (Page consultée le 20 avril 2020)

FLEURY-VILATTE B. & WALTER J., « L’engagement des chercheurs (2) », *Questions de communication*, 3, 2003, pp. 99-108
DOI : 10.4000/questionsdecommunication.7465

FOUCAULT, M., *L’ordre du discours*, Paris, Flammarion, 1971, 84 p.

FOUCART, S. & HOREL, S., « L’affaire Séralini ou l’histoire secrète d’un torpillage », 5 octobre 2017, *Le Monde*, 2017.

GAVARD E., « Les blouses jaunes », *Stratégies*, 01/02/2019, 2019, [En ligne], <<https://www.strategies.fr/blogs-opinions/editos-billets/4023919W/les-blouses-jaunes.html>>, (Page consultée le 20 avril 2020)

GREVISSE B., *Déontologie du journalisme, Enjeux éthiques et identités professionnelles*, Bruxelles, De Boeck, 2010, 296 p.

HERTEL, O., « OGM : “Je n’ai jamais vu ça. Il faut envoyer une commission d’enquête dans le labo où cela a été fait ! », 19 septembre 2012, *Sciences & Avenir*, 2012

HUET, S., « OGM, Séralini et le débat public », *vendredi 21 septembre 2012, Libération*, 2012a

HUET, S., « Les rats, les OGM et l’opération de communication », mardi 25 septembre 2012, *Libération*, 2012b

JACOBI, D., « Les séries superordonnées dans les discours de vulgarisation scientifique », *Langages*, n° 98, 1990, pp. 103-114
DOI : 10.3406/lgge.1990.1585

JACOBI, D., *La communication scientifique ; discours, figures, modèles*, Grenoble, PUG, 1999, 277 p.

JACOBI, D., « La gestion des contraintes de lexique et des explications litigieuses dans des discours de vulgarisation sur la santé », *Quaderni*, 46, 2002, pp. 123-145
DOI : 10.3406/quad.2001.1515

JAILLETTE, J.-Cl., « Tribune », *Marianne* n° 806, édition du 29 septembre au 5 octobre, 2012

JEANNERET, Y., « L’affaire Sokal : comprendre la trivialité », *Communication & langages*, n° 118, 1998, pp. 13-26
DOI : 10.3406/colan.1998.2879

JEANNERET, Y., « Une volonté de savoir au crible d’une querelle médiatique », *Communication & langages*, n° 166, 2010, pp. 75-99
DOI : 10.4074/S0336150010014055

JURDANT, B., *Les problèmes théoriques de la vulgarisation scientifique*, Paris, Archives contemporaines Editions, 2009, 197 p.

KANT, E., « Beantwortung der Frage: was ist Aufklärung ? », *Berlinische Monatsschrift, Dezember-Heft 1784*, 1784, pp. 481-494, [En ligne]

KUHN, Th., *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 2008, 284 p.

KUNTZ, M., *L’affaire Séralini. L’impasse d’une science militante*, Paris, Fondapol, 2019, 60 p.

LATOUR, B., « Le royaume de l’écrit scientifique », in : Witkowski, Nicolas, (Dir.), *L’état des sciences et des techniques*, Paris, La Découverte, 1991, pp. 441-443.

LATOUR, B., *La science en action : introduction à la sociologie des sciences*, Paris, La Découverte, 2005, 664 p.

LEMIEUX, C., « À quoi sert l’analyse des controverses », *Mil neuf cent n° 25. Comment on se dispute. Les formes de la controverse*, 2007, pp. 191-212.

LEPAGE, C., *La vérité sur les OGM, c’est notre affaire*, Paris, Charles Léopold Mayer, 2012, 126 p.

LESAGE, Nelly, « Qui est Séralini, l’auteur d’une étude ratée sur les OGM interrogé par Envoyé Spécial ? », *Numérama*, 18 janvier 2019, [En ligne], <<https://www.numerama.com/sciences/456400-qui-est-seralini-lauteur-dune-etude-ratee-sur-les-ogm-interroge-par-envoye-special.html>> (Page consultée le 20 avril 2020)

LIBAERT, Th., ALLARD-HUVER, Fr., « La communication sur les sujets sensibles au prisme des sciences de l’information et de la communication », *Revue internationale Communication sociale*

et publique, n° 11, 2014, p. 81-100
DOI : 10.4000/communiquer.574

MALLAURIE, G., « Oui, les OGM sont des poisons », *Le Nouvel Observateur* N° 2498 du 20 au 26 septembre 2012, 2012, pp. 68-76

MARING, M., *Fallstudien zur Ethik in Wissenschaft, Wirtschaft, Technik und Gesellschaft, Karlsruhe*, KIT scientific publ., 2011, 325 p.

Monsanto documents, *Monsanto Email Chain: Personnel Discusses Plan Seeking Retraction of Serlani Glyphosate Study*, MONGLY02063095, 2017a, [En ligne], <<http://baumhedlundlaw.com/pdf/monsanto-documents/7-Monsanto-Personnel-Discusses-Plan-Seeking-Retracton-of-Serlani-Glyphosate-Study.pdf>> (Page consultée le 20 avril 2020)

Monsanto documents, *Monsanto Scientist David Saltmiras Admits to Leveraging Relationship with Editor of Food and Chemical Toxicology Journal in Effort to Retract Serlani Study*, MONGLY01045298, 2017b, [En ligne], <<http://baumhedlundlaw.com/pdf/monsanto-documents/8-Monsanto-Scientist-Admits-to-Leveraging-Relationship-with-Food-and-Chemical-Toxicology-Journal.pdf>> (Page consultée le 20 avril 2020)

Monsanto documents, *Email from Monsanto Collaborator Bruce Chassy to Editor of Food and Chemical Toxicology Journal Urging Serlani Study Retraction*, MONGLY00900629, 2017c, [En ligne], <<http://baumhedlundlaw.com/pdf/monsanto-documents/9-Email-from-Monsanto-Collaborator-to-Food-and-Chemical-Toxicology-Journal.pdf>> (Page consultée le 20 avril 2020)

Monsanto documents, *Monsanto Consulting Agreement with Food and Chemical Toxicology Editor Preceding Journal's Retraction of Serlani Study*, MONGLY02185742, 2017d, [En ligne], <<http://baumhedlundlaw.com/pdf/monsanto-documents/10-Monsanto-Consulting-Agreement-with-Food-and-Chemical-Toxicology-Editor.pdf>> (Page consultée le 20 avril 2020)

Monsanto documents, *Monsanto Consulting Agreement with Food and Chemical Toxicology Editor Preceding Journal's Retraction of Serlani Study*, MONGLY02185742, 2017d, [En ligne], <<http://baumhedlundlaw.com/pdf/monsanto-documents/10-Monsanto-Consulting-Agreement-with-Food-and-Chemical-Toxicology-Editor.pdf>> (Page consultée le 20 avril 2020)

Monsanto documents, *Monsanto Email Confirming Company's Intimate Relationship with Wallace Hayes, Editor of Food and Chemical Toxicology Journal*, MONGLY01096619, 2017e, [En ligne], <<http://baumhedlundlaw.com/pdf/monsanto-documents/12-Monsanto-Email-Confirming-Company's-Intimate-Relationship-with-Wallace-Hayes.pdf>> (Page consultée le 20 avril 2020)

Monsanto documents, *Monsanto Email Confirming Attempt to Seek Retraction of Serlani Study*, MONGLY00978886, 2017f, [En ligne], <<http://baumhedlundlaw.com/pdf/monsanto-documents/13-Monsanto-Email-Confirming-Attempt-to-Seek-Retracton-of-Serlani-Study.pdf>> (Page consultée le 20 avril 2020)

Monsanto documents, *Monsanto PowerPoint: Seralini Paper*, MONGLY02016375, 2019, [En ligne], <<https://www.baumhedlundlaw.com/pdf/monsanto-documents-2/MONGLY02016375.pdf>> (Page consultée le 20 avril 2020)

OPECST – Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, *Rapport sur « Quelles leçons tirer de l'étude sur le maïs transgénique NK 603 ? » du 27 février 2013*, 2013, [En ligne] <<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-off/io759.pdf>> (Page consultée le 20 avril 2020)

PAHPY, L., « “Envoyé Spécial” et son traitement malhonnête du glyphosate », *Contrepoints*, 20 janvier 2019, 2019, [En ligne], <<https://www.contrepoints.org/2019/01/20/335099-envoye-special-traitement-malhonnete-glyphosate>> (Page consultée le 20 avril 2020)

PASCUAL-ESPUNY, C., « La société civile, de l'alerte à la controverse médiatisée », *Communication et organisation*, 45, 2014, pp. 115-126.
DOI : 10.4000/communicationorganisation.4531

ROQUEPLO, Ph., *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, INRA, Paris, 1997, 112 p.
DOI : 10.3917/quae.roque.1997.01

SÉRALINI G.-É., CLAIR, É., MESNAGE, R., GRESS, S., DEFARGE, N., « Long term toxicity of a Roundup herbicide and a Roundup-tolerant genetically modified maize », *Food and Chemical Toxicology*, vol. 50, 2012, pp. 4221-4232
DOI : 10.1016/j.fct.2012.08.005

SÉRALINI G.-É., *Tous Cobayes ! OGM, Pesticides, Produits Chimiques*, Paris, Flammarion, 2012, 256 p.

SOUZA, L., MACEDO, O., Leila “Letter to the editor”, *Food and Chemical Toxicology*, Volume 53, March 2013, 2013, p. 440

TRIBE, D., “Letter to the editor”, *Food and Chemical Toxicology*, Volume 53, March 2013, 2013, pp. 467-472
DOI : 10.1016/S0007-1528(84)80039-5

VAN DIJK, T., « Politique, Idéologie et Discours », in : *Semen*, 21, 2006, [En ligne]

Notes

1 Source : Recherche Europresse, tout contenu, mot clé « Séralini », période du 19/09/2012 au 26/09/2012

2 Jaud, Jean-Paul, *Tous Cobayes ?*, J.-B. Séquences, avec Philippe Torreton, 2012, DVD, Documentaire, 118 min.

3 Nous avons utilisé pour ce faire le logiciel d'analyse textuelle AntConc permettant de dénombrer les mots et les co-occurrences au sein d'un texte ou d'un corpus de texte. <http://www.laurenceanthony.net/software.html>

4 *Food and Chemical Toxicology*, Vol. 53, March 2013, 2013.

5 Source : <https://usrtk.org/monsanto-papers/> & <https://www.baumhedlundlaw.com/toxic-tort-law/monsanto-roundup-lawsuit/monsanto-secret-documents/>.

6 Par convenance bibliographique, nous avons choisi de reprendre la nomenclature « Monsanto documents » choisie par le cabinet Baum Hedlund Aristei & Goldman. Les documents sont traduits par nos soins.

7 Une science « robuste » et fiable, par opposition à la « *junk science* », la science poubelle ou à la « science postmoderne ».

8 Source : Recherche Europresse, tout contenu, mot clé « Séralini », période du 01/01/2019 au 31/06/2019, 58 résultats/mots-clés « Séralini » & « Envoyé Spécial », 13 résultats.

Pour citer cet article

Référence électronique

François Allard-Huver, « Gilles-Éric Séralini ou la transgression des médiations « traditionnelles » du savoir ? », *Revue française des sciences de l'information et de la communication* [En ligne], 20 | 2020, mis en ligne le 01 septembre 2020, consulté le 16 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rfsic/9397> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rfsic.9397>

Auteur

François Allard-Huver

François Allard-Huver est Maître de Conférences en Communication stratégique et digitale, Université de Lorraine, Nancy et chercheur au CREM, Équipe Praxis. Il est Responsable de la L2 Infocom – Site de Nancy. Secrétaire Général Académie des Controverses et de la Communication Sensible. Ancien Membre du Bureau de l'Association Internationale de Communication (ICA). Courriel : fr.allardhuver@gmail.com

Droits d'auteur



Les contenus de la *Revue française des sciences de l'information et de la communication* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.